

QUOI DE NEAUPHLE ?

LE BULLETIN BIMESTRIEL
DE NEAUPHLE-LE-CHÂTEAU



BULLETIN
BIMESTRIEL

n°9
AVRIL 2016

De nombreuses autres informations sur : www.neauphle-le-chateau.com

LE MOT DU MAIRE / MA VILLE EN DIRECT / MA VILLE LOISIRS
MA VILLE DOSSIERS / MA VILLE HISTOIRE / MA VILLE CULTURE
MA VILLE ENVIRONNEMENT / MA VILLE AGENDA...

QUOI DE NEAUPHLE ? est une publication de la Mairie de Neauphle-le-Château. ISSN 2274-0708
Ont participé : Alexandra Boullion, Françoise Cargemel, Stephen Charlieu, Béatrice Gilliéron, Patrick Gilliéron, Marc Leroy,
Nicole Meunier. Directeur de la publication : Jean-Claude Kuentz - Conception et réalisation : www.21octobre.fr

À LIRE

EN TOUTE AMITIÉ P.5

L'ORGUE DE NEAUPHLE
EN LIBERTÉ P.12

QUE LES SPECTACLES
COMMENCENT P.14

Édito



S'il est sûr que quatre médecins de Neauphle-le-Château vont partir ou prendre leur retraite dans les toutes prochaines années, l'arrivée d'une maison médicale avant l'été 2017 est désormais tout aussi certaine. Telle est la bonne nouvelle, le « signe de vie », dont je me fais ici le messager.

Cela fait au moins trois ans que l'un de nos praticiens est venu en Conseil Municipal pour attirer notre attention sur le fait que dans un avenir assez proche, notre ville serait, elle aussi, frappée par la désertification médicale. Pour nous permettre de conserver une bonne qualité de soins en ayant un nombre suffisant de médecins, il n'existait qu'une solution : établir au plus vite une maison médicale. Il fallait donc disposer d'un terrain, faire construire un bâtiment, l'équiper et ensuite trouver des professionnels de santé, précisément des généralistes, qui accepteraient de s'y installer. Bref, de quoi donner le vertige aux finances alors que les ressources de la commune étaient constamment annoncées déclinantes.

C'est là que la mutualisation nous a pleinement aidés. Le besoin de Neauphle-le-Château est également ressenti chez nos voisins, Villiers-Saint-Frédéric, Pontchartrain et Saint-Germain de la Grange. Les discussions que j'ai menées avec leurs maires arrivaient au même constat : seul, c'est impossible ; à plusieurs, c'est envisageable. Nous en avons parlé avec le Président de Cœur d'Yvelines qui a mis au rang des priorités de notre communauté de communes, la couverture médicale généraliste là où les initiatives privées se révèlent insuffisantes face aux besoins reconnus. Et voilà comment s'est créée « notre » maison, actée au Conseil Communautaire du 16 mars !

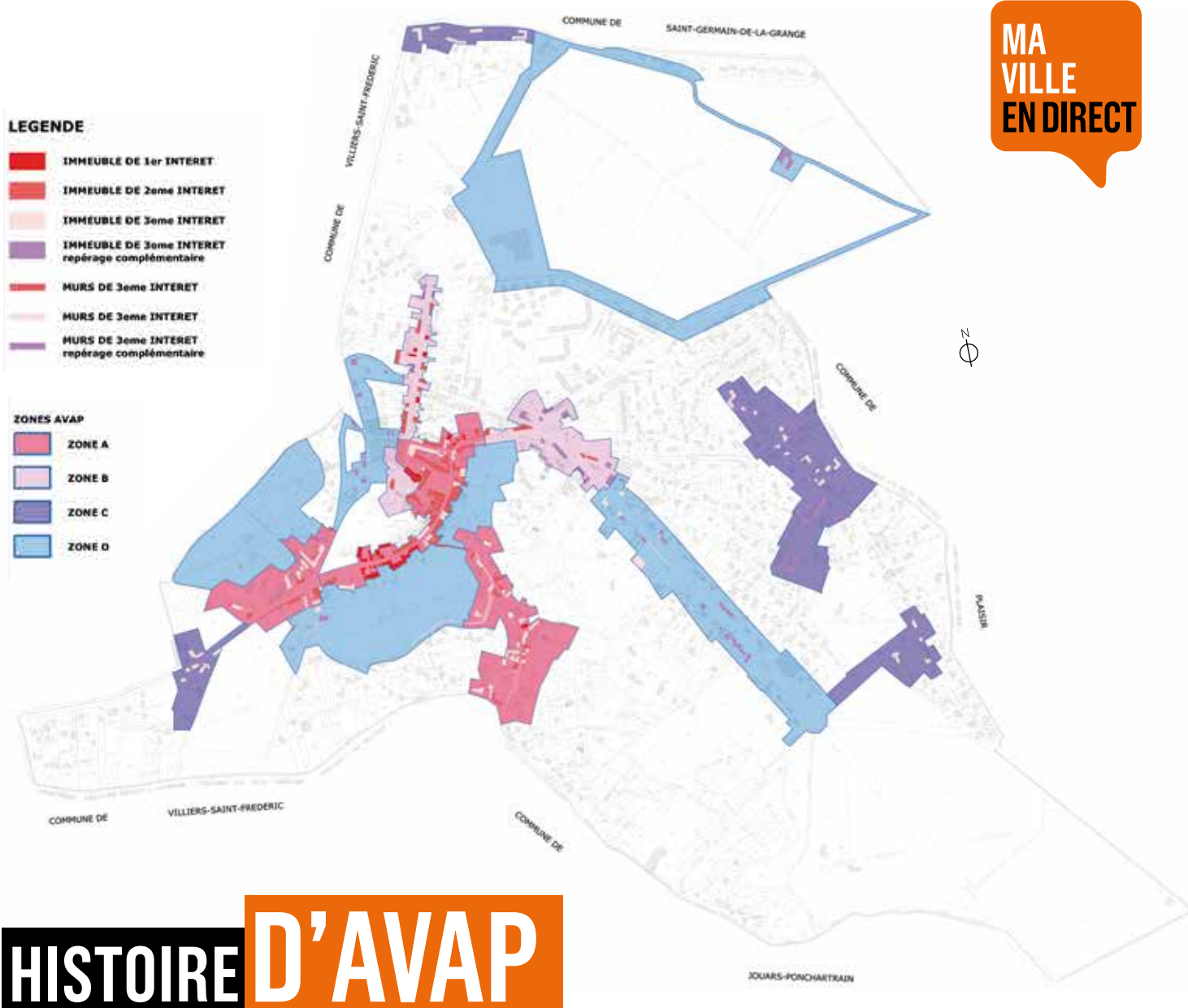
Neauphle-le-Château fournit le terrain, le bâtiment de la Casa et le parking ; Cœur d'Yvelines, prend en charge l'aménagement¹ (y compris de nouvelles surfaces pour les associations qui seront déplacées dans l'immeuble). Nos médecins actuels ont, tout de suite et avec enthousiasme, décidé de s'y installer et de prendre part à la conception du lieu, à sa mise en route et à l'installation de jeunes confrères.

La médecine généraliste change : souci d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, désir d'être assisté dans l'administratif, recrutement plus féminin, ce qui induit une plus grande mobilité et donc moins d'investissement dans « son » cabinet. Sans compter les normes que ceux-ci doivent désormais respecter et qui conduisent à des montants de travaux phénoménaux...

Bref, cette nouvelle « maison » que nous construirons avec nos voisins est une nécessité. De mon point de vue, il est heureux, salutaire, voire inespéré, que la bonne entente, la volonté et le partage l'aient rendue possible...

BERNARD JOPPIN
Maire de Neauphle-le-Château

1. L'investissement nécessaire est de l'ordre de 700 000 € qui se répartiront entre la Communauté de Communes de Cœur d'Yvelines, une dotation d'équipement des territoires ruraux et de divers organismes. Les frais de fonctionnement seront couverts par les loyers qui seront perçus.



HISTOIRE D'AVAP

L'AVAP A ÉTÉ MISE EN PLACE LE 1^{ER} FÉVRIER DERNIER. SON UNIQUE OBJET EST LA PRÉSERVATION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET ENVIRONNEMENTAL DE NEAUPHLE-LE-CHÂTEAU. CETTE RÉGLEMENTATION A FAIT L'OBJET D'UN PROCESSUS DE DÉFINITION EXTRÊMEMENT LONG ET TRÈS CONCERTÉ.

Constatant la surprise de certains habitants qui découvrent qu'ils sont désormais concernés et doivent respecter de nouvelles contraintes, il n'est sans doute pas inutile d'en refaire l'historique.

Tout a commencé à Neauphle-le-Château en 2012¹ lorsque, après 10 ans de service, la Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (dite « ZPPAUP » !) s'est trouvée frappée d'obsolescence. Elle avait pour but de permettre aux habitants de Neauphle-le-Château, qui ont la chance de vivre sur un territoire communal avec des rues, des sites, des bâtiments qui lui confèrent un charme attachant, original et riche, de leur donner les moyens de le préserver. Huit villes seulement, dans les Yvelines, avaient souhaité bénéficier de cette protection. C'est en juillet 2010 qu'une loi issue du « GRENELLE DEUX », exigeait de tenir compte des objectifs de développement durable, liés à la question de l'énergie. Il fallait donc définir dans un délai de 5 ans, une nouvelle Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine: l'AVAP.

Cette loi imposait par ailleurs un processus de concertation suivi par un architecte². Il se déroulait d'abord avec les habitants de Neauphle-le-Château qui ont été appelés à participer à des ateliers en octobre 2013. Ces rencontres ont permis de circonscrire les réflexions initiales : développement durable, conséquences sur l'aspect des constructions, conservation et amélioration d'un patrimoine sous pression de l'évolution des techniques et des codes esthétiques, végétation... Il appartenait ensuite à la « commission locale de l'AVAP », de les développer en les précisant.

Cette commission était présidée par le Maire de notre ville, assisté de 5 à 8 représentants de la commune. Elle comportait également des représentants du Préfet des Yvelines, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, quatre autorités qualifiées dont deux au titre du patrimoine environnemental et culturel et deux au titre



des intérêts économiques locaux. L'architecte des bâtiments de France pouvait y assister au titre de consultant.

Toutes ces réunions ont abouti au projet de transformation de la ZPPAUP en AVAP. Il a fait l'objet, du 19 mars au 20 avril 2015, d'une enquête publique, conduite par un géomètre expert³. Les conclusions de cette enquête soigneusement menée et qui a fait l'objet d'observations et de débats contradictoires dument consignés, ont permis de consolider, en modifiant certains de ses aspects, le document définitif⁴. Il a été déposé en Préfecture et voté au Conseil Municipal du 1^{er} février 2016.

L'AVAP ne s'est pas faite en catimini, entre quelques élus avides de prébendes et de combines inavouables.

La leçon de cet historique est évidente : l'AVAP ne s'est pas faite en catimini, entre quelques élus avides de prébendes et de combines inavouables. L'élargissement des zones, la restriction de certaines libertés dans le choix des matériaux et des formes ont été discutés et choisis après délibérations. Il est très compréhensible de regretter que certaines obligations (la largeur et la hauteur des baies vitrées, par exemple) ne permettent pas d'appliquer les tendances du design actuel. Mais elles sont là pour que les appétits de certains promoteurs soient contenus et que Neauphle-le-Château ne soit pas la proie, dans les rares terrains qui restent à construire, de la fureur de promoteurs prêts à tout. ■

1. Délibération pour la création de l'AVAP lors du Conseil Municipal du 12 avril 2012
2. Le choix s'est porté sur François PLANCHOT, architecte-urbaniste.
3. Jean-Philippe PORTE, commissaire-enquêteur
4. Adopté en Conseil Municipal le 30 juin 2015.

ZPPAUP

C'est devant l'accumulation des dangers extérieurs, en cette fin du XX^e siècle (extension anarchique de certaines communes limitrophes, routes nouvelles, accroissement de Saint-Quentin-en-Yvelines, récent schéma directeur de la région Ile-de-France), qu'est lancé, fin 1997, un important et original projet de ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager).

Son but est de protéger le site exceptionnel de Neauphle-le-Château tout en continuant à le faire vivre, à un tournant décisif de son histoire, partenariat tripartite entre les propriétaires, la commune et l'architecte des Bâtiments de France, et complément indispensable du POS (Plan d'Occupation des Sols). Il vise à sauvegarder à la fois le bâti et le planté, les vues et l'aspect d'ensemble en intégrant des modifications respectueuses de l'esprit de ces derniers, sans verser dans les contraintes inhérentes à un classement de sites ou de monuments historiques qui ne s'applique pas à Neauphle-le-Château.

À l'issue d'une étude minutieuse et de qualité effectuée par un cabinet parisien spécialisé, l'enquête publique a eu lieu en septembre 2001 et la mise en application de la zone est effective dès septembre 2002, répondant au vœu de la majorité des habitants et de ses élus. Extrait de « *Si Neauphle-le-Château m'était conté* », 2003, de Marc LEROY

Un exemple édifiant : LES PETITES FRICHES

La zone de Villancy a été étendue en 2014. Elle entoure la nouvelle urbanisation sans l'englober. Pourquoi ? Tout simplement parce qu'au moment de la définition de cette zone, le propriétaire n'avait pas manifesté son intention de vendre son terrain qui, en lui-même, constituait un ensemble cohérent qui n'appelait pas à remarques.

POUR INFORMATIONS

Tous les documents, définitions et cartes se trouvent sur le site de la Mairie à la section VIE MUNICIPALE puis URBANISME.

EN TOUTE AMITIÉ...

« *L'amitié se nourrit de communication.* » MONTAIGNE, LES ESSAIS

LA COMMUNICATION EST-ELLE UN ART ? « VINGT FOIS SUR LE MÉTIER... » CETTE PHRASE D'ARTISAN NOUS INDUIT À PENSER QUE, DANS TOUS LES CAS, CE N'EST NI UN GESTE SANS PEINE NI UN EXERCICE BANAL.

Jean-Luc Lagadère¹, grand patron de presse, jugeait que « La communication n'est pas une science exacte. Ça s'apprend et ça se cultive. » Il est vrai qu'entre ce que l'on souhaite dire et ce qui est entendu au final, il existe souvent de telles fractures que cet art « tient plus du téléphone arabe que de la photocopie »². Pourtant, répondant à sa promesse, la municipalité de Neauphle-le-Château a voulu développer sa communication. Et risquer un petit bilan...

LES SUPPORTS

Le dispositif est maintenant complet avec un site Internet revisité, modernisé et constamment actualisé, point de réception de toutes les infos et donc de leurs archivages ; un « flash » d'urgence (coupure d'énergie, phénomène météorologique dangereux...), Neauphle-Express ; un bulletin pour la semaine, Neauphle-Hebdo, qui donne les informations essentielles, sous une forme rapide ; enfin le journal bimestriel, votre « Quoi de Neauphle ? », plus spécialement destiné à l'information développée et réfléchie.

Peut-être regrettez-vous qu'il n'y ait pas de page Facebook et/ou un compte Twitter, comme en créent de nombreuses mairies. Outre la méfiance que peuvent inspirer ces sociétés nord-américaines dont le seul but est de faire du profit en promouvant des entreprises commerciales (ce qui répond à une politique très admissible de « services » contre « business »), il est évident que ces ressources sont des doublons de l'outil de base : Internet. Son usage direct, sans intermédiaires et sans complication, n'est-il pas préférable ?

DANS LES COULISSES

Pour alimenter toutes ces « machines d'information » s'est constituée une équipe soudée et enthousiaste. Elle se réunit toutes les semaines, le lundi matin. Elle discute de toutes les questions qui concernent notre ville et notre région, lance des sujets, critique et corrige les articles, prévoit les sommaires, recherche les illustrations de ses propos, rencontre des personnalités et des neauphléens à la recherche de témoignages ou d'écrits originaux. Bref, un travail soutenu, mais gratifiant. L'équipe est structurée en chefs de rubrique, chaque responsable devant avoir sur son secteur d'intérêt des antennes fines et sensibles.

Ces sortes de « conférences de rédaction » se terminent invariablement par la « communication interne » de la Mairie. Mise en place avec ce mandat, cette communication « deux-point-zéro » est réservée aux élus. Elle leur permet d'échanger toutes les informations et les documents importants. Ainsi, les réunions sont désormais préparées en amont et la plupart des discussions se font sur des bases précises. Par exemple, le budget (nous le détaillerons dans le prochain numéro) s'est

constitué sur des fiches-projets qui instruisent à la fois le coût et l'intérêt d'un investissement. Dès lors, tous les conseillers sont au fait des questions et peuvent débattre en toute connaissance de cause pour décider ensemble et contradictoirement du bien général. C'est un grand progrès. C'est celui de la transparence...

PAS DE TABOU

« Il ne faut pas le dire... » « Ne le répétez surtout pas... » « Cela ne regarde personne... » Ces phrases, ces recommandations n'ont plus cours au cœur de la municipalité. Les temps ont-ils tant changé que désormais il est impossible de cacher quoi que ce soit ? C'est peut-être dans la rapidité de la mise à nu de la vérité qu'il y a eu du changement. Mais de tout temps, tout finit par se savoir. Et le dégât des cachotteries a toujours été plus sérieux que le danger d'une exposition rigoureuse des faits. Voilà pourquoi la règle que l'équipe de communication (tant interne qu'à destination du public) est de jouer la transparence. Et tout le monde l'accepte. Il n'appartient pas à cette équipe de juger. Mais de dire et de faire savoir. À la condition de respecter les faits et de les énoncer clairement.

ET VOUS ?

Alors, décidément, tout est pour le mieux dans le meilleur des Neauphle-le-Château possibles. Eh bien non ! D'abord par le principe salvateur qu'il faut toujours se remettre en question. Et qu'une réussite ne présage jamais de la suivante. Et surtout parce qu'il manque encore quelque chose dans le dispositif. Vous. Oui vous !

Il y a eu de nombreux appels « au peuple » ! Ils n'ont pas été couronnés de succès. Quel serait-il ? Que vous participiez davantage en faisant vivre « la voie de retour ». Quelques questions, en fait très peu, parviennent à communication@neauphle-le-chateau.com. C'est d'autant plus dommage que chacune obtient immédiatement une réponse. Osez !

La ville d'Issy-les-Moulineaux a fait depuis longtemps de gros efforts (elle en avait les moyens...) pour concerner directement ses concitoyens. Ce qui faisait dire à son Maire, André Santini : « S'il ne fallait retenir qu'une vertu des Technologies de l'Information et de la Communication ce serait celle-ci : la possibilité d'offrir à chacun une tribune, un espace de liberté, d'expression. » Il serait donc heureux que les Neauphléens envahissent leur propre espace. Qui a dit que c'était dangereux ? Pas nous, pas nous... Qui attendons vos questions, vos suggestions et même pour les plus inspirés, vos « communications » ! ■

1. 1928-2003. Il a dirigé Hachette (Paris-Match, Elle, le Journal du Dimanche...) et Europe1, en plus de Matra et autres industries.

2. Isabelle Alonso dans « Chiennes de Garde ».

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTES RENDUS

Vous pouvez lire les comptes rendus officiels soit sur les panneaux d'affichage administratif répartis sur le territoire de la commune, soit en les téléchargeant sur le site de la Mairie : www.neauphle-le-chateau.com

URBANISME

HORAIRES DE LA MAIRIE

LUNDI : 9:00-12:00 / 13:30-18:15

MARDI : 9:00-12:00

MERCREDI : 9:00-12:00 / 13:30-17:00

JEUDI : 9:00-17:00

VENDREDI : 9:00-12:00 / 13:30-17:00

SAMEDI : 9:00-12:00

(uniquement le dernier samedi du mois)

DIMANCHE : fermée

Le service de l'urbanisme est ouvert :

→ le mercredi de 9 heures à 12 heures
et de 14 heures à 17 heures

→ le jeudi de 12 heures à 14 heures

→ le vendredi de 9 heures à 12 heures
et de 14 heures à 17 heures

Les Adjoints reçoivent sur rendez-vous.

À demander au 01 34 91 00 74

DÉCLARATIONS PRÉALABLES

38, rue du Dr Grellière – pose portail et portillon – non-opposition le 03/02/2016

26, route de Saint-Germain – changement de portail – non-opposition le 05/03/2016

2, rue Catherine d'Aigreville – non-opposition le 09/02/2016

26, route du Saint-Germain – piscine – non-opposition le 12/02/2016

18, rue Voltaire – création d'une ouverture – non-opposition le 18/02/2016

31, rue de Villancy – pavillon d'agrément – non-opposition le 18/02/2016

82, avenue de la République – construction d'une piscine – opposition (zone N) le 22/02/2016

Rue du Vieux Moulin – pose d'un portillon – non-opposition le 29/02/2016

4, avenue de Châtron – remplacement porte de garage – non-opposition le 04/03/2016

22, rue du 8 mai 1945 – pose de 3 châssis de toit – non-opposition le 04/03/2016

4, avenue de Châtron – remplacement porte de garage – non-opposition le 04/03/2016

40, grande rue – aménagement de combles – non-opposition le 04/03/2016

34, rue de Villancy – véranda – non-opposition le 07/03/2016

PERMIS DE CONSTRUIRE

38, rue du Dr Grellière – lot A – maison individuelle – accordé le 12/02/2016

Rue de Villancy – lot 3 – maison individuelle – accordé le 1^{er}/03/2016

18, rue des cent arpents - lot B – maison individuelle – accordé le 1^{er}/03/2016

3, rue de la Gouttière – maison individuelle – accordé le 07/03/2016

Rue de Villancy – lot 1 – maison individuelle – accordé le 07/03/2016

Rue de villancy – lot 3 – maison individuelle – accordé le 21/03/2016

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

Eden Joseph Rodrigue De Resende
né le 28 janvier 2016 à Trappes (Yvelines) ;

Gabrielle Sylvie Christine Hugué
née le 3 février 2016 à Le Chesnay (Yvelines) ;

Sarah Catherine Anne Saquet
née le 9 février 2016 à Poissy (Yvelines) ;

Cirilla Rose Iris Dandin
née le 22 février 2016 à Rambouillet
(Yvelines) ;

Milan Santiago
né le 26 février 2016 à Le Chesnay (Yvelines) ;

Léo Bossier
né le 5 mars 2016 à Le Chesnay (Yvelines) ;

Nahil Lebzar
né le 6 mars 2016 à Rambouillet (Yvelines).

ABONNEMENTS NEAUPHLE EXPRESS & NEAUPHLE HEBDO



Pour s'abonner gratuitement à la fois à NEAUPHLE EXPRESS et à NEAUPHLE HEBDO, il vous suffit d'aller sur le site de la Mairie (www.neauphle-le-chateau.com) et d'ouvrir dans COMMUNICATION l'une ou l'autre des rubriques. Ensuite, laissez-vous guider... Outre la gratuité, la lecture est rapide et vous pouvez arrêter à tout moment.

ÉLAGAGE

La loi de simplification et d'amélioration de la qualité du droit a introduit dans le code général des collectivités territoriales l'article L 2212-2-2 ainsi rédigé : « Dans l'hypothèse où, après mise en demeure sans résultat, le maire procéderait à l'exécution forcée des travaux d'élagage destinés à mettre fin à l'avance des plantations privées sur l'emprise des voies communales afin de garantir la sûreté et la commodité du passage, les frais afférents aux opérations sont mis à la charge des propriétaires négligents ».



LE JARDIN DE POCHE? SIMPLE COMME BONJOUR!

Je fleuris, tu fleuris, il ou elle fleurit, nous fleurissons...

En incitant à un fleurissement participatif des habitants, le concours proposé par le Syndicat d'Initiative « je fleuris devant chez moi et ça se voit » entend participer, pour la troisième année consécutive, à un objectif légitime d'amélioration du cadre de vie. Qui peut rapporter! Voici comment...

Fleurir devant chez soi, c'est se faire plaisir et faire plaisir aux autres. Et cela peut être très simple. Un petit jardin devant la maison, une fenêtre, un pas de porte, quelques marches d'escalier, l'entrée d'un portail... et c'est autant de petits espaces qui ne demandent qu'à accueillir un peu de végétation... et ce sera autant de couleurs qui égayeront nos rues et nos quartiers.

Pour concourir, il suffit de remplir un bulletin d'inscription avant le 1^{er} juillet 2016 (renseignements au Syndicat d'Initiative, 14 place du marché, ou par téléphone au 06 58 13 61 31) et de choisir l'une des deux catégories, simples et accessibles à tous :

1 SIMPLE COMME BONJOUR

Devant la maison ou sur le bord de la fenêtre, quelques fleurs ou arbustes, un joli pot fleuri... c'est charmant pour accueillir, pour dire "bonjour!"...

2 JARDIN DE POCHE

On connaissait le Livre de Poche... Un jardin de poche est un jardin improbable, là où on ne l'attendait pas! Petit, tout petit, dans un contenant traditionnel ou pas, au pied d'un arbre, au bord d'un mur... il est étonnant. Des idées, vous en trouverez

sur Google et sur le site www.jardinsdepoche.ch. Vous pouvez même appeler Françoise Cargemel!

Chaque participant sera récompensé. Et les auteurs des meilleures créations se verront dotés de deux prix : Le Prix de la Municipalité et le Prix du Syndicat d'Initiative. Le jury, constitué de professionnels de l'horticulture, du paysage et du tourisme visitera les lieux au mois de juillet.

Les lauréats seront récompensés lors d'une cérémonie de remise des prix à la MJP, à l'automne 2016 en partenariat avec Le Chardon, fleuriste à Neauphle-le-Château et le Jardiland de Maurepas.

Mettre des fleurs autour de son habitation, c'est se faire plaisir, c'est aussi s'impliquer dans l'embellissement de son quartier, de sa ville, et aussi, figurez-vous, agir en faveur de toute une petite faune indispensable (abeilles, papillons, coccinelles). Un dicton populaire incite chacun à balayer devant chez soi... Peut-être! Mais si chacun fleurissait devant chez soi, imaginons le monde... Alors à vos binettes et arrosoirs ; un petit sachet de graines, et hop!...

DU CÔTÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE, QUOI DE NEUF ?

PRESQUE CHAQUE MOIS LA BIBLIOTHÈQUE POUR TOUS DE NEAUPHLE S'ENRICHIT DE NOMBREUSES NOUVEAUTÉS POUR LES ADULTES.

Citons les derniers achats :

Noël en décembre – Bernard Tiriaux

Zoé à Bercy – Zoé Shepard

La mémoire des anges – Martine Demomme

Le détective chauve – Anna Grue

Une vraie famille – Valentin Musso

Les prépondérants – Hédi Kaddour

L'ombre de nos nuits – Gaëlle Josse

Rhapsodie française – Antoine Laurain

Hippolyte ou les orages de l'histoire –

Frédéric Surville

Bien comme il faut – Sandip Roy

Phalène fantôme – Michèle Forbes

Et j'ai su que ce trésor était pour moi –

Jean-marie Laclaveline

Les passants de Lisbonne – Philippe Besson

Et, pour la jeunesse, de nouvelles BD, de nouveaux livres « images », de nouveaux romans

ET L'AVIS DES LECTEURS ?

Un roman a fait l'unanimité « Il pleuvait des oiseaux » de Jocelyne Saucier

C'est un superbe récit qui nous entraîne au plus profond des forêts canadiennes, où le mot liberté prend tout son sens et dans lequel l'émotion brute et vive jaillit à chaque pas.

Culture et Bibliothèque Pour Tous –
Maison du Jeu de Paume

Horaires d'ouverture :

mercredi de 10h à 12h et de 14h30 à 17h30
et samedi de 10h à 12h



TOUTE UNE ÉQUIPE AU SERVICE DE VOS ENFANTS.

AFIN DE VOUS FAIRE DÉCOUVRIR L'UNIVERS DANS LEQUEL ÉVOLUENT VOS ENFANTS LORSQUE VOUS LES CONFIEZ À L'ÉCOLE, NOUS ALLONS VOUS DONNER UN RAPIDE APERÇU DE L'ÉQUIPE QUI GRAVITE AUTOUR D'EUX ET PRÉCISER LES MISSIONS DE CHACUN.

Vingt-quatre personnes encadrent vos enfants sur les différents temps périscolaires et extrascolaires : les repas, le soir après l'école, les périodes de vacances, les mercredis, les NAP, les temps de garderie et sur les trajets de l'école maternelle vers la restauration...

Les animateurs sont ceux que vous croisez le plus souvent. Ils interviennent sur tous les temps périscolaires et extrascolaires en proposant et adaptant les animations suivant le besoin des enfants et en fonction du projet d'animation qui a été mis en place en équipe, pour l'année.

Mélanie, Coralie, Idris et Jocelyne, sous la direction d'Adélaïde, encadrent les enfants de l'école maternelle. Elles interviennent aussi lors des ateliers NAP en élémentaire comme Magalie, Marta, Kevin et Carlos, sous la coupe de Michel et la direction de Raphaëlle, toute la journée.

Carlos, nouvellement arrivé en septembre, vient faire profiter la commune de ses 10 ans d'expérience dans l'animation jeunesse pour mettre en place un nouveau programme réservé aux 11/16 ans. Il intervient déjà le vendredi midi au collège de Jours-Pontchartrain. Il devra s'occuper de la structure pour les ados, quand celle-ci verra le jour.

Il y a des visages que vous croisez plus rarement mais qui ont tout autant leur importance pour le bon fonctionnement et l'encadrement de vos enfants.

Lors des temps de restauration, Souria et Rosa assurent le service, veillent à ce que chaque enfant puisse partir le ventre plein, proposent « le supplément » pour les gros mangeurs... Audrey et Isabel chouchotent et accompagnent les enfants des classes de CP avant d'assurer le nettoyage de la vaisselle.

Du côté des maternels, Anne, Chantal, Philippa, Nelly et Valérie encadrent les trajets en plus du repas mais aussi la garderie de 15 h 45 à 16 h 30 avec Ana en renfort qui assure en plus les animations et la surveillance de la cour en élémentaire le midi. Enfin, Grégoire, Evelyne et Magali animent les ateliers NAP.

Vingt-quatre ? Il n'en faut pas moins pour que vos enfants s'épanouissent en toute sécurité. D'ailleurs, ce qui ne trompe pas c'est qu'ils sont contents d'aller aux NAP et aux Accueils. C'est grâce à toute cette équipe. À qui nous décernons un grand merci pour son implication et... sa patience! 🟡

NON AU HARCÈLEMENT

IL Y A DU PROGRÈS. Désormais, ce phénomène, aussi vieux que l'homme, est sur la place médiatique comme sur celle d'Internet puisque le gouvernement lui consacre un site : → www.nonauharcelement.education.gouv.fr.

Les spécialistes considèrent qu'environ 10 % des jeunes en sont touchés, ce qui représente une population importante. Si la parole hausse le ton et met au grand jour ce fléau, la vraie question devient : comment peut-on libérer les victimes et leurs bourreaux de ces agissements qui peuvent, hélas, conduire à des issues funestes ?

Il est petit. Elle est trop grande. Il est rond comme un petit pois. Elle louche. Il réagit avec lenteur. Elle est très gentille, trop gentille... Les harcelés ont toute origine, toute religion, toute caractéristique physique. Elle ou lui deviennent soudain « souffre-douleur » parce qu'ils rencontrent, un jour, leur tortionnaire ou une bande de persécuteurs. Voilà une dualité à ne jamais perdre de vue : pas de harcelés sans harceleurs. Et le problème se pose autant aux familles des uns que des autres.

Le harcèlement a deux caractéristiques fondamentales : la volonté de détruire et la répétition. Sur des jeunes gens en construction de personnalité, le harcèlement fait des ravages, car la défense qu'ils peuvent opposer est extrêmement faible. Le sommet de la perversité est de rendre coupable la victime qui, par honte, s'enferme dans un silence douloureux et ne laisse percer sa détresse à personne. Quant au harceleur, souvent, il n'a ce comportement pervers qu'envers une seule cible. Il est donc fort difficile de le soupçonner de si mal agir. Toutes ces considérations ne nous ont pas encore donné de solutions. Un conseil, un seul : provoquer la discussion sur ce thème avec vos enfants, à fréquence régulière. Si jamais vous sentez une réaction bizarre, de fuite, de gêne ou constatez un refus catégorique d'aborder la question, surveillez plus que jamais votre enfant. Et faites appel à un professionnel comme Sandrine Kesler, maman de trois enfants et neauphléenne¹. Son activité de coach certifié s'applique parfaitement à ce grave souci.

Il est toujours plus facile à quelqu'un d'extérieur de recueillir et surtout de provoquer, des confidences. Évidemment, le premier travail de madame Kesler sera, par des discussions, de circonscrire précisément l'ampleur du problème. Après avoir interrogé les parents qui souvent découvrent avec effarement le sujet, elle écoutera et accompagnera avec bienveillance le jeune harcelé de façon à le libérer en lui donnant confiance et, ensuite, envie d'affronter son tourment pour le faire

disparaître. Dès lors, l'action consistera, avec délicatesse et très progressivement, à augmenter l'estime de soi chez la victime. Le développement de cette carapace psychologique est le meilleur rempart contre la malfaisance de l'être pervers qui, constatant que ses attaques ne font plus mal, perd pied et abandonne.

Le harceleur aussi a besoin d'écoute et d'attention. Il faut lui faire prendre conscience non seulement de la gravité de ses gestes, mais de ce qui le pousse fondamentalement à vouloir détruire quelqu'un. C'est souvent le résultat d'un traumatisme. Le faire parler, sans le juger et l'amener petit à petit à se considérer autrement et comprendre la terrible conséquence de ses actes, relèvent aussi de la compétence du coaching. Pour les deux cas, le coach donne un éclairage nouveau à des idées, des croyances sans issue qui permet une prise de conscience avec laquelle le « coaché » accouchera de ses propres solutions.

Sandrine Kesler a décidé de mener haut et fort ce combat en se rapprochant des éducateurs des écoles et collèges ainsi que des psychologues et d'anciens harcelés et harceleurs. Elle va animer des débats sous la forme de « journées d'information » et, avec l'appui des organismes qui ont pour mission de lutter contre ce fléau, apporter à tous, parents, victimes et bourreaux, les outils et informations nécessaires pour que chacun trouve la solution qui l'apaisera. ■

1. skesler@orange.fr

MARION FRAISSE, 13 ans, pendue le 13 février 2013.

Il y a un an, en janvier 2015, Nora Fraise racontait dans un livre l'histoire de sa fille Marion qu'elle retrouva pendue à un portemanteau. Cette histoire bouleversante, relatée avec la passion du désespoir, démontre parfaitement à quel point une enfant rendue malheureuse par un harcèlement stupide, mais intensif, démultiplié par les « réseaux sociaux », peut souffrir en silence, sans jamais appeler au secours, jusqu'à la mort. Et comment, l'irréparable accompli, tous (ou presque...) éprouvent un regret aussi violent qu'inutile.

À lire : « *Marion, 13 ans pour toujours...* » de Nora Fraise, chez Calmann-Lévy. ISBN à donner.



VOUS ÊTES PLUTÔT FAIRY TAIL OU NARUTO ?

Il y a maintenant une dizaine d'années, les médiathèques du réseau « Au fil des pages 78 » de Jouars-Pontchartrain et Villiers-Saint-Frédéric ont décidé de développer leur rayon pour ados.

Avec 1255 romans « ados » et plus de 1600 bandes dessinées dont plusieurs centaines de mangas, vous aurez le choix pour vous mettre à la lecture. Les médiathèques acquièrent environ 150 BD par an (dont la moitié en mangas). Les titres vont des séries les plus classiques comme Naruto ou Fairy Tail au plus pointues XXXHolic de Clamp...

Même les adultes les empruntent ! Pour rappel, l'inscription est gratuite pour les neauphléens (hors CD et DVD) et vous pouvez emprunter jusqu'à 5 livres et 3 magazines pendant trois semaines au maximum. Alors munissez-vous d'une carte d'identité, d'un justificatif de domicile et rendez-vous soit à la médiathèque de Jouars-Pontchartrain soit à celle de Villiers-Saint-Frédéric pour vous inscrire.

Adresse et heures d'ouverture sur : <http://www.aufildespages78.fr/>

ÉVOLUTION DU CLIMAT, NEAUPHLE SOUS INFLUENCE *Partie 2/3*

LA 21ÈME CONFÉRENCE DES PARTIES (COP21) QUI S'EST TENUE DU 30 NOVEMBRE AU 12 DÉCEMBRE DERNIERS AU BOURGET EN RÉUNISSANT 195 PAYS A DONNÉ LIEU À UN ACCORD INTERNATIONAL POUR LIMITER LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE ENTRE 1,5°C ET 2°C D'ICI 2100.

L'accord [1] signé le 11 décembre 2015 au terme de 12 jours de négociations montre une prise de conscience planétaire des conséquences climatiques liées aux activités anthropiques.

Pour la première fois, des valeurs chiffrées pour les Contributions Prévues Déterminées au niveau National (CPDN¹) en vue de réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES²) sont proposées, fig. 1 et 2. Compilées au niveau mondial, ces contributions permettent de positionner le niveau des engagements par rapport à l'objectif des 2°C et de quantifier les efforts restant à fournir pour l'atteindre.

LES POINTS FORTS DE L'ACCORD :

→ L'accord suit les recommandations du GIEC en espérant limiter le réchauffement climatique à 2°C au-dessus de la température moyenne du début de l'ère industrielle (1850) et, à la demande des pays insulaires menacés de submersion, de tout mettre en œuvre pour ne pas dépasser 1.5°C ([1] page 2/39).

→ Les objectifs nationaux des pays signataires seront revus à la hausse dès 2020 puis tous les 5 ans au-delà de 2020 et un bilan mondial quinquennal organisé en 2023 ([1] Ch. III, § 23 et 24, pages 4 et 5/39 - Annexe, article 14 page 35/39).

**[...] les mesures proposées...
à la COP21 apparaissent déjà
insuffisantes pour maintenir
le réchauffement climatique
sous la limite des 2°C...**

→ Les pays s'engagent, sans amende ou sanction, à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre suivant un programme révisable tous les 5 ans à partir de 2025, à communiquer en toute transparence sur le niveau de leurs émissions et à les diminuer pour que les émissions mondiales soient totalement compensées par l'absorption naturelle (forêts, océans) ou artificielle (techniques de captage et de stockage) des gaz à effet de serre à partir de 2050 ([1] Ch. III, § 24 et 25, page 5/39).

→ Les pays industrialisés reconnaissent aux pays en développement leur seul devoir d'atténuation des émissions selon le principe de responsabilités différenciées et verseront une aide financière annuelle de 100 milliards de dollars (91 milliards d'Euros) aux pays en développement pour minimiser leurs émissions. Le montant de cette aide sera révisable en 2025 ([1] Ch. III, § 54, page 9).

→ En supposant que chaque pays signataire respecte ses engagements, la somme des émissions de gaz à effet de serre, ramenée en somme équivalente de CO₂, est estimée à 55 milliards³ de tonnes équivalentes de CO₂ à l'horizon 2030 ([1] Ch. II, §17, page 4). Cette valeur est à comparer aux 57 à 64 milliards⁴ de tonnes qui seraient émises en 2030 en l'absence d'accord, fig. 3.

LES POINTS FAIBLES DE L'ACCORD :

→ Les engagements des pays sont exprimés sans cahier des charges. Les noms des gaz à effet de serre⁵ dont les émissions sont à réduire ne sont pas précisés et les objectifs de réduction mentionnés sont exprimés par rapport aux années 1990, 2005 ou 2010, et à l'horizon 2025 ou 2030 [2]. Comme pour l'Inde, certains objectifs peuvent être conditionnés à l'obtention d'aides financières internationales.

→ L'UE, la Chine et la Russie ont inclus l'influence des forêts dans le calcul de leurs émissions, ce qui réduit la signification de leurs efforts.

→ La Chine, le pays le plus émetteur de GES, tentera (futur) de réduire ses émissions de GES et s'est engagée à atteindre son maximum d'émission en 2030.

→ L'augmentation de la population mondiale et de ses besoins n'a pas été abordée.

→ Aucune mention n'est faite quant aux efforts à réaliser dans les transports routiers, maritimes et aériens⁶.

POSITIONNEMENT DE L'ACCORD PAR RAPPORT À L'OBJECTIF DES 2°C :

le 5ième rapport du GIEC⁸ sur le réchauffement climatique [3] montre la nécessité de ne pas dépasser les 35 (40 selon [1])

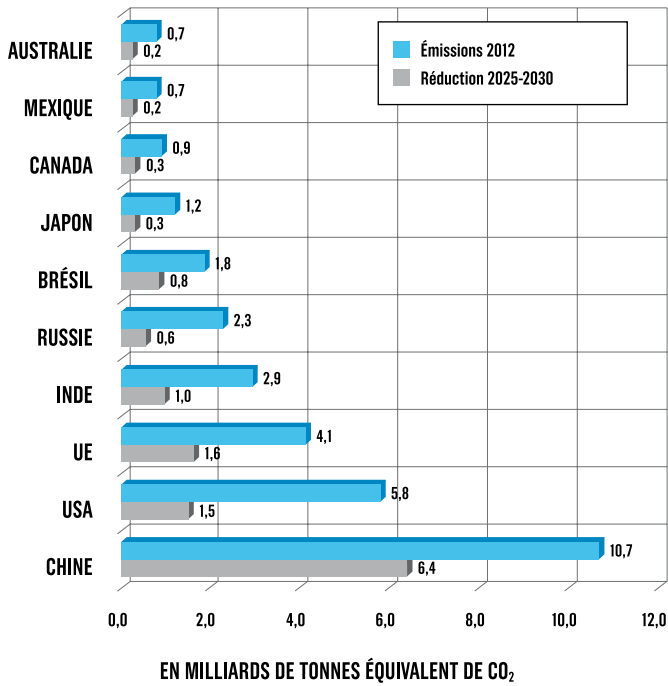


Fig. 1. Émissions et objectifs de réduction en milliards de tonnes équivalentes de CO₂ pour les principaux pays responsables du réchauffement climatique [2]. Source, World Resources Institute, 2012.

milliards de tonnes équivalentes de CO₂ en 2030 pour limiter l'élévation de température à 2°C (RCP 2.6, voir le QDN8 pages 10 et 11). D'après ce qui précède, les mesures proposées par les différents pays présents à la COP21 apparaissent ainsi déjà insuffisantes pour maintenir le réchauffement climatique sous la limite des 2°C à la fin du siècle. Dans l'état actuel des engagements, la hausse des températures à la fin du siècle serait de 3°C contre 4 à 5°C si rien n'était fait [3].

Ces résultats suggèrent de revoir à la hausse et très rapidement les objectifs mondiaux de réduction, d'accroître ces réductions entre 2030 et 2050 et de généraliser les techniques de captation déjà utilisées par certaines compagnies⁹ [4].

Dans le prochain numéro, seront évoquées les conséquences de l'évolution du climat sur la région des Yvelines et l'environnement de Neauphle-le-Château. ■

Références :

- [1] FCCC, Convention cadre sur les changements climatiques, Conférence des Parties, 21^{ème} session, du 30 novembre au 11 décembre 2015, Paris (http://unfccc.int/focus/indc_portal/items/9240.php)
- [2] CAIT, Climate Data Explorer, Total GHG Emissions Including Land-Use Change and Forestry - 2012 [MtCO₂e], World Resources Institute.
- [3] Changements climatiques 2013, les éléments scientifiques, résumé à l'intention des décideurs, résumé technique et foire aux questions, extraits de la contribution du groupe de travail au cinquième rapport d'évaluation du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, ISBN 978-92-9169-238-5, 2013. <http://leclimatchange.fr/>
- [4] Carbon Dioxide Capture and Storage, Special Report, Cambridge University Press, UK, 2005.

1. CPDN, en anglais INDC pour Intended Nationally Determined Contributions
 2. GHG pour GreenHouse Gaz en anglais.

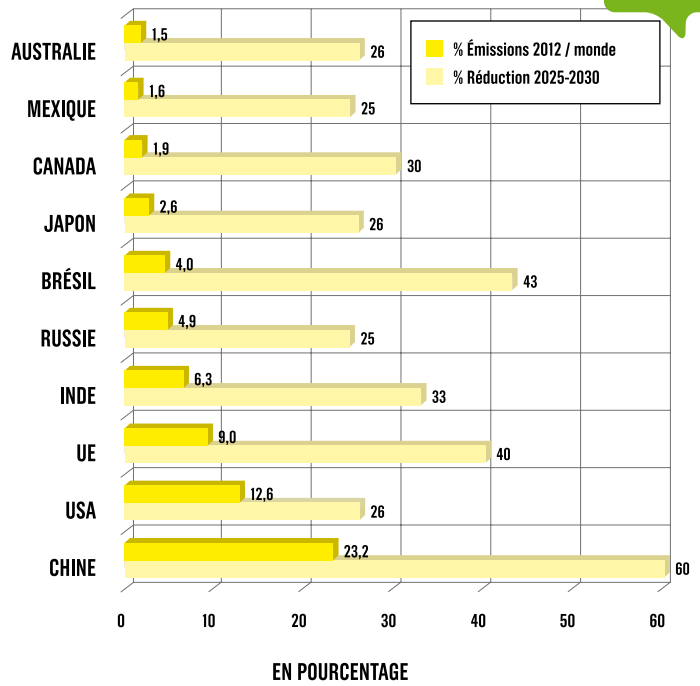


Fig. 2. Émissions et objectifs de réduction en pourcentages pour les principaux pays responsables du réchauffement climatique. UE pour Union Européenne.

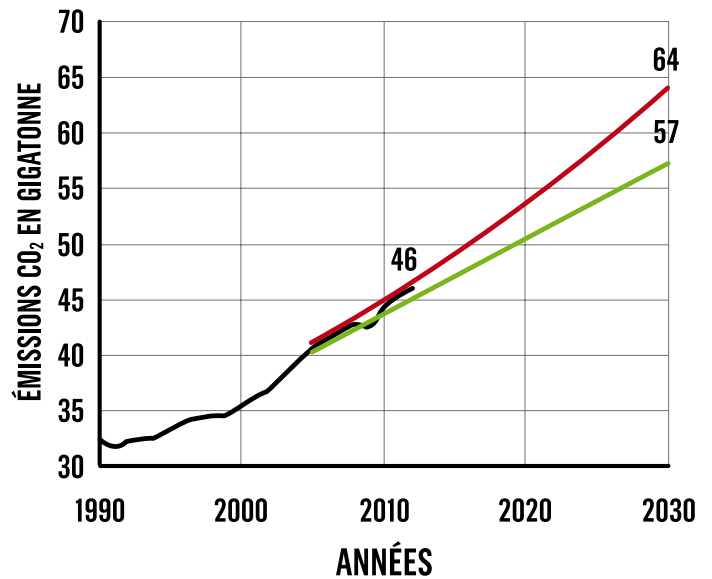
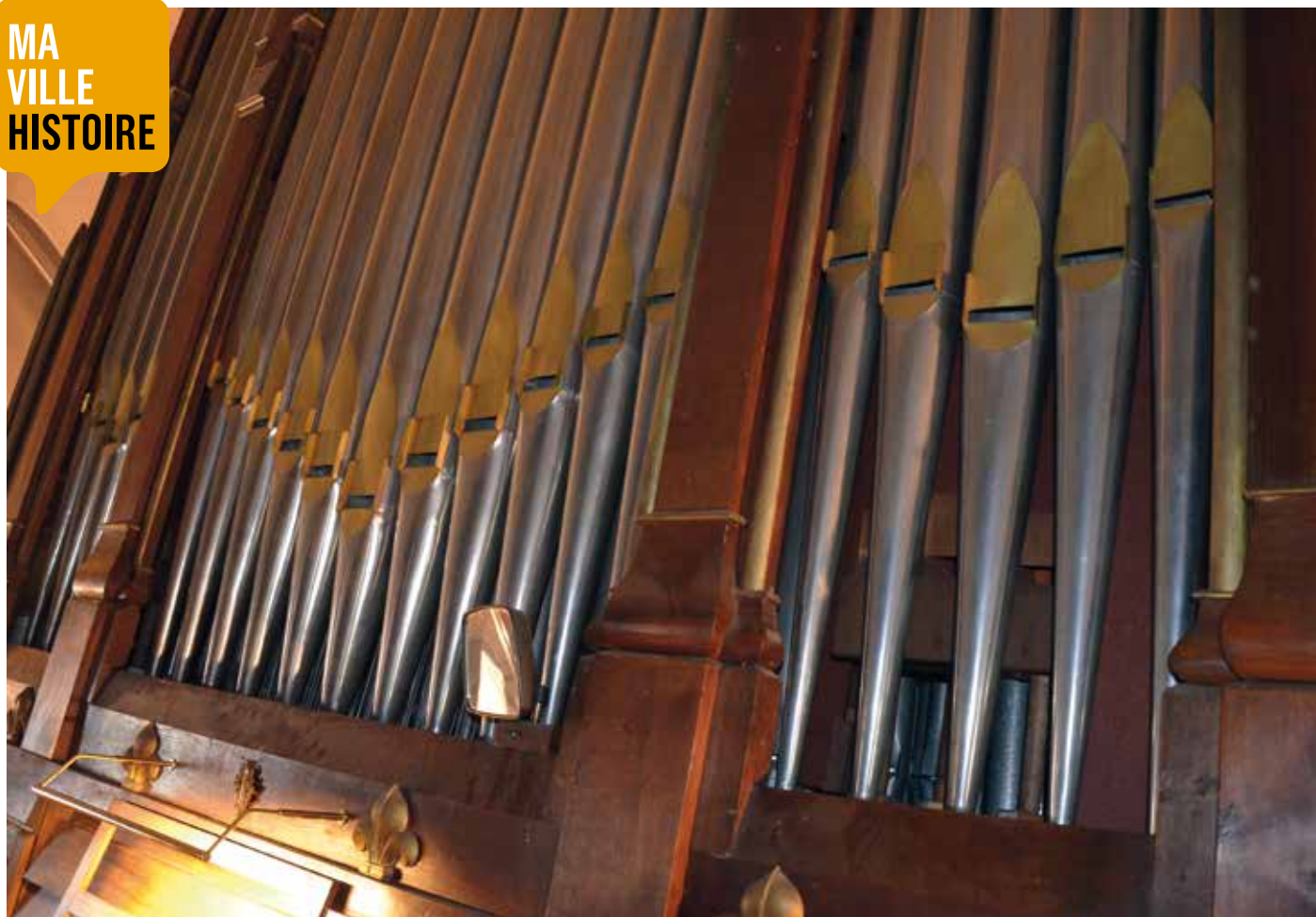


Fig. 3. Projections des émissions de gaz à effet de serre en équivalent de CO₂. Les évolutions haute et basse (resp. les courbes de couleurs rouge et verte) sont des valeurs extrapolées à partir des données relevées entre 1990 et 2012, d'après les données extraites de World Resources Institute.

- 3. 1 milliard de tonnes = 10⁹ tonnes (Gigatonne, symbole Gt).
- 4. Extrapolations linéaire et en puissance à partir des données [2] relevées entre 1990 et 2012.
- 5. Dioxyde de carbone (CO₂), méthane (CH₄), protoxyde d'azote (N₂O) et gaz fluorés.
- 6. Le nombre de passagers transportés en avion augmente en moyenne de 3,5% par an. Estimé à 1,125 milliard en 1991, ce chiffre pourrait dépasser les 3 milliards en 2030, source SÉNAT, juin 2013.
- 7. Seules les valeurs minimales de réduction sont retenues ici.
- 8. Rapport élaboré sur la base de données et d'articles publiés jusqu'en 2012.
- 9. Dans la mer du nord, du CO₂ issu de l'extraction du gaz naturel est injecté dans un aquifère salin à 1000 mètres de profondeur.



L'ORGUE DE NEAUPHLE **EN LIBERTÉ**

L'ORGUE EST UN DES DOYENS DE NOS INSTRUMENTS DE MUSIQUE, ISSU DU SYRINX OU FLÛTE DE PAN DANS LA GRANDE GRÈCE ANTIQUE.

Inventé à Alexandrie au III^e siècle av. JC par l'ingénieur Ctésibios, il évolue peu à peu en taille et en puissance, servant d'accompagnement sonore aux jeux du cirque, puis aux fêtes impériales et patriciennes à Rome, et de là à Byzance.

On le trouve même en terres arabes et islamiques au Haut Moyen-Âge, son utilisation étant alors exclusivement profane. Il réapparaît en Occident après une longue éclipse aux VIII^e et IX^e siècles, offert en cadeau à deux reprises par des souverains orientaux à Pépin le Bref et à son petit-fils Louis le Pieux, lesquels les placent dans leurs chapelles palatiales.

C'est seulement à cette occasion que l'orgue entre à l'église, mais les autorités ecclésiastiques mettent encore près de trois siècles à l'admettre comme instrument liturgique privilégié, ce qu'il est devenu à travers bien des avatars jusqu'à nos jours.

C'est donc bien abusivement que le public actuel, depuis environ un siècle, crée un amalgame entre l'orgue et la sacristie, le ravalant injustement au rang de « pompe à cantiques ». Certes, on ne peut nier la belle adéquation acoustique et esthétique entre l'instrument, le vaisseau où il est appelé à sonner et les amples cérémonies du culte qu'il rehausse singulièrement sans oublier le riche et remarquable répertoire qu'il a suscité dans ce but au cours des siècles.

Mais il importe de souligner l'autre volet de son histoire et de sa personnalité, celui d'un orgue festif et profane, loin de toute tribune ou piédestal, qui prédomine à l'origine et a perduré sans faiblir jusqu'à l'époque actuelle. Dès le Moyen-Âge, des instruments à tuyaux de petite taille ornent les grandes salles des châteaux, manoirs et hôtels aristocratiques, et même de certains couvents, utilisés à la fois comme solistes et au sein d'ensembles vocaux et instrumentaux, et servant un répertoire spécifique, distinct de celui de l'église. Ce sont là les débuts de l'orgue dit « de salon », qui fleurit chez de nombreux amateurs cultivés sous l'Ancien Régime, illustrant une musique de cour et de chambre de qualité.

Au XIX^e siècle et jusqu'à la seconde guerre mondiale, ayant parfois grandi jusqu'à dépasser certaines orgues d'église, il est l'ornement principal et quasi-obligé des grandes demeures rurales et urbaines, précédant et suscitant parfois des créations musicales, et « lançant » dans leur carrière maint virtuose et compositeur.

A présent, l'orgue de salon se rencontre principalement dans les maisons de musiciens, où il sert pour l'étude et, à l'occasion pour des concerts privés (environ 2000 instruments de ce type en France).

En parallèle, en France et à l'étranger (comme pour Haendel à Londres), l'orgue est installé dans les toutes premières salles



de concerts construites au XVIII^e siècle (Paris, 1726, salle du Concert Spirituel aux Tuileries), ce qui permet de vulgariser l'instrument et un répertoire profane spécifique, au service d'un plus large public. N'oublions pas non plus, dès cette époque, l'orgue de Barbarie promis jusqu'à nos jours à de vastes succès populaires, et, dans des cercles plus restreints, les pendules et autres mécanismes à orgue pour lesquels un Mozart, entre autres, ne dédaigne pas de composer des chefs-d'œuvre. Si en ce début de XXI^e siècle, la plupart des salles de concert ou de spectacle européennes sont dotées d'un orgue (souvent monumental), la France fait ici, comme souvent dans le domaine musical, figure de parent pauvre : seulement quatre exemples aujourd'hui (dont deux en cours d'achèvement), l'orgue des cintres de l'Opéra Garnier, celui de l'Auditorium M. Ravel à Lyon (autrefois au palais de Chaillot), et les deux flamboyants neufs de la Philharmonie et de la Maison de la Radio à Paris. La vocation artistique, pédagogique et culturelle de ces instruments se passe de commentaires.



C'est dans cet esprit que la commune de Neauphle, propriétaire, s'est engagée à restaurer, compléter et mettre en valeur son orgue (l'un des plus intéressants du département), en tant que fleuron du patrimoine historique et artistique local. Synthèse réussie d'apports de plusieurs siècles (1/3 de tuyauterie XVIII^e, 1/3 XIX^e, 1/3 XX^e), traité dans le style versaillais classique, il permet l'exécution d'un vaste répertoire, et dès son inauguration en 1984, outre son usage culturel régulier, est ouvert chaque année à des concerts, démonstrations, visites-conférences, master-classes et enregistrements qui justifient pleinement l'engagement communal à son sujet. ■





QUE LES SPECTACLES COMMENCENT...

AMBIANCE FÉBRILE À L'ASLC... C'EST LA FIN DE L'ANNÉE. APRÈS DES MOIS D'EFFORTS, DE GAMMES, DE RÉPÉTITIONS, D'ENTRAÎNEMENTS, D'ESSAIS, D'INCERTITUDE, DE DOUTE, DE DÉCEPTIONS ET DE GRANDES SATISFACTIONS... LES ÉLÈVES DE TOUS ÂGES VONT PRÉSENTER LE RÉSULTAT DE LEUR TRAVAIL AU PUBLIC, SOUVENT FAMILIAL, TOUJOURS AMICAL.

SAMEDI 14 MAI À 20 H

SOIRÉE « DANSE À 2 »

Le Dress code est fleuri. Le début de la soirée sera consacré à des cours de rock, salsa, puis toutes danses jusqu'à 2 heures du matin. Les 12 euros de participation comprennent boisson et en-cas. Pour réserver : didierdanse@orange.fr

DU SAMEDI 21 MAI AU MERCREDI 25 MAI

EXPOSITION DE PEINTURE - DESSIN - SCRAPBOOKING

Exposition des travaux des élèves de l'ASLC de dessins et de peintures de l'animatrice Isabelle Eleuterio, sur le thème « En ville »; de dessins, de peintures et de sculptures de l'animatrice Marie Reine Comptios, sur le thème « La nature, les hommes et les femmes »; scrapbooking de l'animatrice Laurence Gangloff. Le vernissage aura lieu le samedi 21 mai à 12h, entrée gratuite ouverte à tous.

Lors des permanences (samedi et mercredi de 10h à 18h; dimanche de 15h à 19h; lundi et mardi de 16h à 19h), vous pourrez rencontrer les élèves-exposants qui vous raconteront le déroulement des cours et l'évolution de leur travail. Et en septembre, si vous le souhaitez, vous pourrez suivre un cours d'essai et nous rejoindre dans la bonne humeur et la créativité personnelle.

DIMANCHE 29 MAI À 16 H

AUDITION DE MUSIQUE DE PIANO, VIOLON ET GUITARE

Les élèves de musique de l'ASLC se produiront individuellement et en groupe pour le bonheur d'un public toujours au rendez-vous. L'animatrice violon est Sylvie Levacher, l'animatrice piano, Béatrice de Pontbriand et l'animateur guitare, Olivier Berthier. Ces auditions, gratuites, sont ouvertes à tous.

VENDREDI 10 JUIN, SAMEDI 11 JUIN ET DIMANCHE 12 JUIN

GALA DE DANSE

Les élèves de Danse classique, danse jazz et hip-hop se produiront pendant 3 jours. L'entrée, payante, est réservée aux familles des danseurs compte tenu de la capacité d'accueil de la salle. Les élèves ont travaillé sous la houlette des animatrices,

Coraline Cante pour la danse classique, Camille Cesselin pour la danse jazz, et Élisabeth Demba pour le hip-hop.

SAMEDI 18 JUIN À 20 H 30

CONCERT DE LA CHORALE ASLC — Entrée gratuite

Le répertoire sera composé de musiques variées : des chants de la Renaissance aux chansons d'aujourd'hui, en passant par les négro-spirituals, le classique et les chansons populaires. Animatrice : Agnès Deschamp

SAMEDI 25 ET DIMANCHE 26 JUIN

THÉÂTRE ENFANTS ET ADULTES — Entrée payante

Chaque année, en juin, Nicolas Thuillez propose plusieurs représentations théâtrales, qui sont le clou de la saison. Laissons la parole à Nicolas...

SAMEDI 25 JUIN À 18 H

CETTE HISTOIRE QUI EST NOTRE HISTOIRE

« Je savais bien que tu avais envie de raconter une histoire. Je te connais comme ma poche. » Enfants (8/11 ans)

SAMEDI 25 JUIN À 20 H 30

COMME DES GRANDS

« Nos parents à Lara et à moi nous ont laissé la maison pour 3 jours. Ça vous dit qu'on fasse comme si on était des adultes ? » Pré-ados (12/14 ans)

DIMANCHE 26 JUIN À 14 H

LA TÊTE TROP PLEINE DE TOI

« Je vous rappelle que notre rôle est d'assurer la sécurité physique, affective et psychologique des enfants, alors n'hésitez pas à me parler de tous les problèmes que vous pourriez rencontrer. » Ados

PRESQUE LA FIN DU MONDE

« Écoute, mes parents sont des gens compliqués, les plus compliqués qui existent sur Terre. Ils fonctionnent par émotions et par changements d'émotions » Adultes

PHILHARMONIE

Sylvie Levacher, professeur de violon à l'ASLC et violoniste à l'Orchestre Pasdeloup, a invité certains élèves de sa classe à venir jouer dans la grande salle de concert de La Philharmonie à Paris le 11 juin 2016. Ils joueront sur scène en compagnie de l'orchestre PASDELOUP et du grand violoniste Gilles APAP. Un grand concert en perspective. La salle est complète.



RÉTRO-AGENDA

DEUX MOIS ET UNE SUCCESSION D'ÉVÉNEMENTS MÉMORABLES DANS NOTRE VILLE...

FORUM DES MÉTIERS



Constatant une profonde rupture entre le monde de l'école et le monde professionnel, «Cœur de Neauphléens» a voulu organiser une journée pour mieux faire comprendre et connaître les métiers et leurs potentiels d'emplois. 40 représentants de métiers différents ont été présents pour échanger avec les visiteurs et répondre à leurs questions sur leur métier, leurs débouchés et perspectives, entre autres. Les membres de «Cœur de Neauphléens» le promettent : il y aura un « Forum des Métiers et de l'Emploi » lors de la saison 2016/2017.

TENNIS TOURNOI

Le Tournoi OPEN du Tennis Club de Neauphle (TCN) s'est terminé le dimanche 6 mars 2016 à l'issue d'une quinzaine bien remplie. Plus de 300 joueuses et joueurs (un record) ont participé à ce bel événement sportif comportant 3 tableaux :



Simple Dames, Simple Messieurs, + 35 ans, parfaitement dirigés par notre Juge-Arbitre, Madame Maryvonne Ayale, membre du Club. Félicitations aux vainqueurs :

- Tess Dahan (Aubergenville) chez les Dames
- Christophe Gibiard (Les Loges – Saint-Germain en Laye) chez les Messieurs
- Stéphane Gaudet (Tennis Club de Neauphle chez les Messieurs 35+).

Merci aux membres du Comité du TCN qui ont contribué à la réussite de cette importante manifestation valorisante pour notre Commune, aux sponsors et aux spectateurs.

THÉÂTRE IMPRO



C'est de l'improvisation théâtrale, mais aussi l'aboutissement de nombreuses heures d'entraînement. Le public, venu les encourager début février, a été conquis par le jeu des comédiens en herbe de Nicolas Thuillez. Rendez-vous fin juin pour de nouvelles représentations... à ne pas rater.

CARNAVAL DES ENFANTS

Toute la semaine à l'Accueil de Loisirs, des enfants ont préparé déguisements, ballons et Monsieur Carnaval. Le vendredi, au dernier jour, après avoir bien travaillé et inscrit sur les baudruches leurs « mot-



bêtises», ils ont défilé dans les rues de Neauphle-le-Château, en suivant le char de ce pauvre Monsieur qu'ils ont fait exploser en riant aux éclats sur la Place du Marché.

Sur le site de la Mairie, vous avez pu suivre au quotidien les progrès de leurs préparatifs et le défilé du carnaval. Avec des mots et... des photos.

BOURSE AUX COLLECTIONS

Pour la 19^e année consécutive, le Club Philatélique de Neauphle organisait, le 7 février, la «Bourse aux Collections» tout en fêtant les 30 ans du club. Comme chaque année, cette manifestation a accueilli de nombreux visiteurs et donné, peut-être, à certains l'occasion de se découvrir une âme de collectionneur. Rappelons que les réunions du club se déroulent les 2^e et 4^e dimanches de 9h à 12h à la CASA, 53 avenue de la République.





SI
SYNDICAT D'INITIATIVE DE NEAUPHLE-LE-CHATEAU

NEAUPHLE-LE-CHATEAU

**FOIRE AUX
GRENIERS**

DIMANCHE 19 JUIN

PARC DU JEU DE PAUME - MJP

ENTRÉE LIBRE

SYNDICAT D'INITIATIVE DE NEAUPHLE-LE-CHATEAU
01 34 89 78 00 INFO@SINLC.FR



CONCOURS OUVERT À TOUS FACILE ET GRATUIT

COMME UNE
AQUARELLE
UNE JARDINIÈRE DU DEUX
PAYS EN L'US - POSSÈDE SEUL
UN AMPLI DE FENÊTRE
OU DEVANT LA PORTE

SIMPLE COMME
BOHÉMIEN
UN PETIT COIN DE
JARDIN TOUT SIMPLE
MAIS CHARMANT
DEVANT LA MAISON

NEAUPHLE
JE FLEURIS DEVANT CHEZ MOI ET ÇA SE VOIT
EN FLEURS

EN PARTENARIAT AVEC LE CHARDON,
FLEURISTE À NEAUPHLE-LE-CHATEAU ET JARDINARD À MAUREPAS

RÉCOMPENSE À CHAQUE PARTICIPANT

PRIX DE LA
MUNICIPALITÉ

PRIX DU
SYNDICAT D'INITIATIVE

INSCRIPTIONS OUVERTES JUSQU'AU 1ER JUILLET
SYNDICAT D'INITIATIVE - VENDREDI 5 - SAMEDI 10/11/12/13/14/15
COUREL - 171-ORIGINELC.FR - SITE DE LA MAIRIE
TELEPHONE 06 58 13 51 31

AGENDA

MAI

14 MAI

[Danse de Salon](#)

à la Maison du Jeu de Paume – Soirée organisée par l'ASLC (voir article)

DU 21 AU 25 MAI (voir page 14)

[Les élèves des différents cours de peinture, sculpture, scrapbooking de l'ASLC exposeront leurs œuvres à la MJP.](#)

27 MAI

[Fête des voisins au Parc Saint-Martin](#)

C'est un vendredi soir... Alors profitez-en, pour venir passer un bon moment dans le Parc Saint-Martin. Vous garnissez votre panier « piquenique » et vous voilà prêt à rencontrer vos voisins et partager une belle soirée avec eux. Le Comité des fêtes vous offrira (à partir de 19h30) l'apéritif et des friandises pour vos enfants.

28 MAI

[Soirée dansante](#), Cœur de Neauphléens

JUIN

DU 7 AU 11 JUIN

[L'orgue de Neauphle en liberté](#) (voir ci-contre)

11 ET 12 JUIN

[Gala de danse](#), ASLC (voir page 14)

19 JUIN

[Foire aux Greniers](#) au parc du Jeu de paume. Le Syndicat d'Initiative vous invite à sa 30^{ième} édition. Venez chiner l'objet rare, profitez pour vider vos placards et greniers dans une ambiance souriante et un cadre champêtre. Buvette et restauration sur place. Inscriptions auprès du Syndicat d'Initiative dès le 21 mai tous les vendredis et samedis de 10h à 12h30. Renseignements : 01 34 89 78 00 et infos@sinlc.fr

25 ET 26 JUIN

[Théâtre enfants, adolescents, adultes](#), ASLC (voir page 14)

L'ORGUE DE NEAUPHLE EN LIBERTÉ

Trente ans après, sur la base de quelques années d'expériences réussies à Mantes-la-Jolie (restauration d'un orgue ancien, construction de deux orgues neufs), le Syndicat d'Initiative, soutenu par la Municipalité et la paroisse, confie à Jean-Baptiste Monnot, professeur au Conservatoire et titulaire des orgues de Mantes (ainsi que de l'instrument prestigieux de l'abbatiale St Ouen de Rouen, de renommée mondiale), le soin de piloter à Neauphle, du 7 au 11 juin prochain, un événement musical inédit : l'orgue de Neauphle en liberté.



Jean-Baptiste Monnot

Événement local mais aussi intercommunal, le tout premier de ce genre dans le domaine musical :

- le mardi 7 juin, matin et après-midi, et le jeudi 9 juin matin, démonstration à 2 orgues (le grand en tribune, un petit démontable dans la nef) pour les CM1/CM2 des écoles de Neauphle et des villages voisins ;
- le vendredi 10 juin matin, même exercice pour les adultes à l'heure du marché ;
- le samedi matin 11 juin, « master-class » à l'usage de quelques élèves confirmés des écoles de musique des environs ;
- le samedi soir à 19h, concert à 2 orgues avec la participation de Matthias Lecomte (titulaire de l'Abbaye de la Cambre à Bruxelles), dans un programme profane et festif (du XVIII^e au XX^e s.).

Les organisateurs espèrent en quelque sorte démystifier cet instrument, le rendre accessible au plus grand nombre et lui rendre toute sa dimension d'étonnant et merveilleux orchestre, au service des musiques les plus variées et inattendues : les orgues en liberté ou affranchies de tout piédestal, les « orgues-eilleuses », déchaînées, en fête, mais également les orgues à découvert, permettant sans jeu de mots... de surprenantes découvertes !